



NOMS DE CODE : “AMPÈRE” & “HORSE”



Scannez le QR CODE
pour accéder au site
FO RENAULT

Dans sa communication et au CCSE du 12 mai dernier, la direction a précisé les contours de l'étude concernant la création de 2 entités distinctes au sein de Renault Group :

UN PROJET QUI DOIT DONNER DES GARANTIES AUX SALARIÉS

Le 18 février 2022, Renault annonce, à l'occasion de ses résultats financiers 2021, vouloir étudier la création de 2 entités spécifiques en France¹ : une pour ses activités liées aux véhicules électriques (Ampère) et une autre, hors de France, pour ses moteurs et transmissions thermiques et hybrides² (Horse).

Quand bien même, FO considère que la transition du thermique vers l'électrique doit être pilotée et non subie, elle doit être également associée à un plan de transformation de compétences robuste.

Pour FO le choix de la structure juridique et le modèle d'organisation seront déterminants, car ils doivent garantir l'UNITE de l'entreprise, sans l'ombre d'un soupçon de démantèlement, tout en préservant les connaissances et les fondamentaux du savoir-faire automobile ainsi que le savoir-être de Renault comme entreprise socialement responsable :

**“chez nous, chacun peut trouver sa place,
et participer à une aventure collective”**

Extrait de la “raison d'être” de Renault Group – J.D. Senard - Assemblée Générale du 23 Avril 2021

Après ce qui a largement été commenté dans les médias, les salariés continuent à se demander ce que sera leur place et leur rôle dans cette potentielle nouvelle organisation.

Il n'y a pas eu mention des sites de Véhicules Utilitaires (Sandouville et Sovab), et de la DLPA, ce qui a amené beaucoup de questions de la part des salariés. Il a été précisé que leurs activités se poursuivraient avec les ambitions inscrites dans le plan stratégique Renaultion... A suivre !

¹ Ingénierie (une partie du Technocentre, Renault Software Lab, Lardy), industrie (Electricity, Cléon) + fonctions support liées à ces activités.

² Espagne, Portugal, Turquie, Roumanie, Brésil, Chili, Argentine

VOS DROITS ET INTÉRÊTS REVENDIQUÉS PAR FO :

- Nous avons compris que la partie thermique/hybride aurait un rattachement hors de France, attention à la complexité que cela pourrait générer pour les salariés qui travaillent sur le thermique en France !
- Quels impacts sur le statut et le contrat de travail des salariés ?
- Quels impacts sur les droits sociaux des accords collectifs existants aujourd'hui chez Renault SAS et ses filiales ?
- Quels dispositifs d'accompagnement du changement pour que les salariés trouvent leur place ?
- Fonctionnement et interactions dans une organisation par marques
- Fonctionnement avec les structures et les directions Corporate
- Quelles seront les passerelles organisées entre les différentes entités qu'elles soient Renault SAS ou pas ?

**POUR PORTER VOTRE VOIX
ET VOTRE AVIS :**



fo.central@renault.com